



**CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS**

Vallamand, le 22 septembre 2026/FW/DB

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

Séance du 22 septembre 2026

Présidence : M. Fabrice Willemin

Délégation de compétences pour la législature 2026 – 2031

- Vu le préavis municipal N° 2026/13,
- Entendu le rapport de la Commission des finances du 10 septembre 2026,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

le Conseil communal accepte le préavis 2026/13 et décide d'octroyer à la Municipalité, pour la durée de la législature 2026 -2031 :

- l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières de même que sur la constitution des sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 60'000.- par cas ;
- l'autorisation générale de plaider devant les instances judiciaires ou administratives touchant la Commune comme demanderesse ou défenderesse, plaignante ou partie civile et de prendre toute conclusion ou de souscrire à toute transaction ;
- l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.- par cas.

Pour extrait conforme l'attestent :

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

Fabrice Willemin



La Secrétaire :

Deborah Bardet